

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2017- 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Melvyn GIRAULT → procuration à Simon ALBERT

Nathalie BURFIN → procuration à Cristinne URBIN

Christophe DEGLISE

DATE DE CONVOCATION : 29 juin 2017

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Opérations de recouvrement des produits locaux

Afin d'améliorer le niveau de recouvrement des produits mis en recouvrement par la commune auprès du comptable public du Centre des Finances Publiques d'Ambérieu-en-Bugey, il y a lieu d'établir une convention portant sur les conditions de recouvrement.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

2-2 Etat des restes à recouvrer

Le document de synthèse des restes à recouvrer sur les rôles de l'eau de l'assainissement, établis par le conseiller municipal référent à partir des états obtenus de la trésorerie, est communiqué aux conseillers municipaux.

Soit au 26 juin :

- 12 848,10 € pour le rôle de l'eau

- 16 036,97 € pour le rôle de l'assainissement

Il sera demandé au comptable de la trésorerie, sur la base de la nouvelle convention de recouvrement, d'engager une action vigoureuse auprès des usagers n'ayant pas acquitté leurs factures afin d'assainir la situation.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Effectif prévisionnel

- au 30 juin 99 élèves étaient inscrits pour la rentrée 2017/2018

Répartition : 76 élèves de Lhuis – 15 élèves de Marchamp, 7 élèves d'Innimont, 1 élève de Saint-Benoît.

- les projections sur les deux années suivantes font entrevoir une baisse significative du nombre d'élèves sur les écoles de Lhuis.

3-2 TAP / NAP (nouvelles activités périscolaires)

A partir de la rentrée 2017, par dérogation et sous conditions, le passage de la semaine de 4,5 jours à une semaine de 4 jours aurait pu être envisagé.

La mise en place des TAP imposée aux collectivités en 2014 avait nécessité beaucoup d'imagination et d'efforts de la part de ces collectivités.

La fréquentation des TAP à Lhuis, gratuite, était de 85 % du nombre des élèves sur l'année scolaire écoulée.

L'intercommunalité, avec ses 10 communes dont 6 avec des écoles, ayant pris en charge l'organisation actuelle sur 4,5 jours, avec le concours du Centre de Loisirs et ses 20 animateurs, a décidé de reconduire, sur la rentrée 2017/2018 la semaine de 4,5 jours.

Cela devrait permettre, à la communauté éducative, aux parents, aux collectivités (adaptation de l'effectif des agents à la nouvelle situation) d'organiser, sereinement, les modalités de retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

3-3 Sécurisation sortie des bus par le portail d'accès au groupe scolaire.

Pour améliorer les conditions de visibilité il est envisagé la mise en place de miroirs sur le côté opposé à la sortie.

3-4 Abribus

En concertation avec un intervenant Transport du Département l'étude d'implantation d'abribus se poursuit.

3-5 Collège de Briord

Réunion publique le 5 juillet organisée par les services départementaux des affaires scolaires de l'Ain et de l'Isère.

Présentation :

- de l'avancement des travaux
- du cadre général de fonctionnement du futur établissement
- des modalités du transport scolaire ; avec un gain de temps globalement pour tous les élèves et notamment pour ceux de Lhuis.

3-6 Ecoles connectées

L'élaboration du dossier d'inscription à cette démarche se poursuit. En concertation avec la CCPA qui devrait centraliser les dossiers.

3-7 Frais scolaires – Refacturation aux communes « accueillies »

M. le Maire communique aux conseillers municipaux la réponse du Maire et du Conseil Municipal de la commune de Marchamp.

Le fond et la forme de ce courrier ne peuvent être acceptés par le conseil municipal de Lhuis.

Le conseil municipal charge M. le Maire d'en faire part à la commune de Marchamp.

IV – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

4-1 RIFSEEP

M. le Maire informe l'assemblée que le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il présente le projet avec ses différents critères et modalités d'application qui est à soumettre, avant instauration, au Comité Technique.

Le conseil municipal retient le principe d'instaurer le RIFSEEP et décidera de la mise en œuvre après recueil de l'avis du Comité Technique.

4-2 Mutation d'un agent technique

M. le Maire présente le contexte de la demande de mutation, pour une collectivité voisine, présentée par M. Richard Thévenoux en poste depuis septembre 2015.

Mutation qui deviendra effective au 13 septembre, après accomplissement du préavis de 3 mois.

4-3 Recrutement d'un nouvel agent technique

Le départ de l'agent technique conduit à recruter un nouvel agent en capacité d'accomplir les tâches à exécuter au service de la collectivité.

Pourparlers en cours.

V – CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la lettre de démission du conseil municipal, avec effet au 20 juin 2017 de Mme Céline Thévenoux, Conseillère Municipale.

VI – URBANISME

6-1 Révision du POS-PLU

M. le Maire :

- communique aux conseillers municipaux le compte rendu de la réunion publique du 16 juin 2017
- présente les points principaux abordés lors de la réunion de travail du 29 juin

Le conseil municipal retient le principe de diffuser, par les moyens habituels de diffusion des comptes rendus du conseil municipal, le compte rendu de la réunion publique du 16 juin 2017.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

6-2 Extension de la voirie et des réseaux sur Certelles Sud

M. le Maire informe l'assemblée du lancement des consultations des entreprises pour la réalisation des travaux.

6-3 Echange de terrains

Par délibération le conseil municipal :

- définit les conditions d'un échange de terrains, sans soulte, entre la commune et M. Roland Perrier, en Certelles Sud
- autorise M. le Maire à signer les actes notariés y afférents

VII – VOIRIE - RESEAUX

Les adjoints en charge de la voirie, du réseau d'eau potable, du réseau d'assainissement informent l'assemblée :

- Une opération de « point à temps », de réparation ponctuelle de la chaussée, dégradée, est programmée sur la voirie communale. Application de 4 tonnes de gravillons/émulsion
- Travaux de modernisation/mise en conformité sur l'éclairage public :
Seront réalisés très prochainement avec une possibilité de mieux réguler ultérieurement

l'allumage et l'extinction de cet éclairage public (réduction des séquences de fonctionnement)

- Stations de lagunage :

Un diagnostic de l'état de l'étanchéité des stations est à réaliser

- Défense incendie :

- Tous les Points d'Eau Incendie (PEI) ont été contrôlés (fonctionnement, pressions, débits) par un prestataire. Les données recueillies seront « traitées » selon les nouvelles modalités, en concertation avec les services du SDIS.
- Très rapidement il faudra élaborer et mettre en application le service public de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) avec son nouveau règlement et son schéma communal de DECI.

- Mur du square

Fortement endommagé par un poids lourd, non identifié, sera à réhabiliter.

VIII – BATIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX

Locaux du Bureau d'Information Touristique (BIT)

Après délibération le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition par la commune à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) des locaux de l'ex OT.

IX – CCPA

9-1 Relais CLIC de la Plaine de l'Ain

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) est un guichet unique de proximité dont l'objectif est d'améliorer la vie des retraités – Accueil personnalisé et gratuit.

Adresse : 46 rue Gustave Noblemaire – 01500 Ambérieu-en-Bugey

Tél : 04.74.46.19.04

Espace internet : www.clic-plainedelain.fr

Renseignements également en mairie.

9-2 Atelier numérique (accompagnement et initiation) sur Serrières-de-Briord

En projet, dans le cadre du contrat de ruralité, volet social, initié par la CCPA.

9-3 Boucle Via Rhôna de Groslée à Villebois

Approbation par le Conseil Communautaire du lancement de l'étude de faisabilité technique et financière.

9-4 Schéma de mutualisation

Le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation qui prévoit un certain nombre d'actions :

- accès à un service externalisé de conseil juridique à l'usage des communes
- mise en place d'un service mutualisé pour les achats et procédures de commande publique
- création d'un intranet des mairies
- organisation de formations communes entre les agents des communes et de la CCPA.

Le conseil municipal, après délibération, adhère à ce schéma de mutualisation.

X – SIVOM

M. le Maire rend compte des différents points abordés lors du conseil syndical du 15 juin 2017.

M. Emmanuel Ginet a été désigné délégué au SIVOM en remplacement de Mme Céline Thévenoux, démissionnaire.

XI – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

11-1 Vogue 2017

M. le Maire informe le conseil municipal de la situation.

Notamment du renoncement, par courrier du 26 juin 2017 du Comité des Fêtes, de l'organisation de la manifestation projetée (bals et feu d'artifice).

Le Maire et tout le conseil municipal rappellent que suite à la situation chaotique de circulation vécue sur l'édition 2016, sur la route d'innimond, le soir du tir du feu d'artifice, par le stationnement anarchique de véhicules bloquant la circulation il avait été demandé aux organisateurs du feu d'artifice d'organiser sur l'édition 2017, (dispositions requises, dans le cadre de l'organisation de la sûreté) le stationnement des véhicules des visiteurs sur des emplacements, privés, bien visibles et faciles d'accès aux entrées Nord et Sud de la commune.

Le Comité des Fêtes n'a pas voulu souscrire à cette demande.

Le Maire et le conseil municipal reconnaissent le mérite de ceux qui, malgré les difficultés et contraintes, organisent des manifestations festives. Organisateurs qui ont, et doivent garder, à l'esprit que la règle n° 1 est de considérer la sécurité comme une priorité lors de l'organisation de manifestations

La vogue 2017 se déroulera du samedi 12 août jusqu'au 15 août, sur l'emplacement de l'ancienne gare avec la présence des forains habituels et une buvette.

11-2 Panneau de communication publique

La commande a été passée. Mise en place par les employés communaux devant le mur du square, côté place.

11-3 Brigade Territoriale de Contact de Lhuis (BTC)

Lors d'une rencontre le 5 juin 2017, en présence de Madame la Sous-Préfète, des Officiers du Commandement de Gendarmerie de Bourg-en-Bresse et de Belley, des Elus des communes du territoire d'intervention de la Brigade Territoriale de Contact, un point a été fait après 4 mois d'activités : satisfaction de toutes les communes. La présence des gendarmes sur le territoire est très appréciée de la population.

A cette occasion il a été rappelé :

- que les habitants pouvaient s'inscrire à la gendarmerie pour les opérations **signalement vacances** et **tranquillité séniors**

Contacts : Maréchal des logis Chef Ménard Tél : 06.15.18.16.51

Gendarmerie de Lhuis Tél : 04.74.39.80.01

- que sur Lhuis il pouvait être envisagé une mise en place d'une démarche « participation citoyenne » ; démarche qui se substitue à « voisins vigilants ». Démarche avec l'implication des services de l'Etat et de la Gendarmerie

11-4 Signalétique communale (commerces – touristique)

Un groupe d'élus entreprend une réflexion sur la signalétique communale.

L'idée qui prévaut c'est de rechercher des pistes de réalisation qui répondent aux besoins des acteurs locaux tout en « préservant » un cadre d'ensemble. Il est signalé que la CCPA missionnera un bureau d'études qui s'attachera essentiellement à la signalétique touristique sur notre commune comme sur toutes les communes du territoire de la CCPA.

XII – DIVERS

12-1 Trafic sur la RD 41

Des administrés habitant le long de la route d'Innimond (RD41) font état d'un fort accroissement de la circulation, et de vitesses élevées sur cette voie.

La municipalité, après avoir déjà sollicité le service des routes du Département, se rapprochera de la BTC de Lhuis pour trouver des solutions à la situation.

12-2 Rappel règlement urbanisme

L'adjoint référent urbanisme rappelle que :

- pour tout projet de construction, extension, mûr de clôture, construction d'une piscine, réfection de toiture, etc... un permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP) doit être déposé en mairie.

- L'exécution de travaux sans dépôt d'un document d'urbanisme approprié ou l'exécution de travaux en méconnaissance des règles peut entraîner des sanctions pénales, des mesures administratives, des sanctions civiles.

12-3 Chasse

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant des services de la DDT, mentionnant une prochaine réunion à la mairie de Lhuis avec la participation, en nombre défini, de différentes parties prenantes.

Réunion dont l'objectif est de trouver des solutions à une situation de blocage.

Il est rappelé que le Maire avait à maintes reprises, sur la période 2013-2014-2015 et depuis le tout début, sollicité les services de la DDT pour apporter leur soutien et expertise au traitement du dossier.

Le conseil municipal, vu les péripéties vécues sur cette période de 2013-2014 et par la suite, fixe le principe de ne pas rouvrir, avant le terme du bail pour le lot communal principal, ce dossier qui a déjà coûté beaucoup trop de temps de travail, trop d'énergie et trop d'argent à la collectivité.

Le contentieux sur les baux privés que revendiquent les différentes sociétés de chasse n'est pas du ressort de la commune.

La commune a essentiellement la tâche de veiller à ce que les activités de la chasse puissent se dérouler dans les conditions de sécurité requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Voir au dos informations générales .../...

<h2>Informations générales</h2>
--

Elagage

Il est rappelé que les travaux d'élagage des arbres et haies des propriétés riveraines des voies communales et rurales incombent aux propriétaires. En cas de non-exécution, par ces propriétaires, la commune peut procéder

à l'exécution forcée des travaux d'élagage nécessaires en mettant à la charge des propriétaires les frais afférents aux travaux.

Brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires est interdit en vertu des dispositions du règlement sanitaire départemental.

Brûler des déchets dans son jardin peut être sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie intercommunale située sur Lhuis – Chemin de Barlet.

Règlementation du bruit dans la commune

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité...

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- . les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- . les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- . les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propre à éviter une gêne pour le voisinage (bruits de manière répétée et intempestive).

**Le secrétariat de Mairie sera fermé
les samedis 29 juillet - 05 et 12 août**